Procès-verbal

Assemblée communale 15 mai 2018

Présidence: Monsieur Sébastien Dorthe

Scrutateurs: MM. Daniel Blanc, Jean-Pierre Borcard, Thierry Genoud

Citoyens habilités à voter en matière communale :1106

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2017 (ce PV ne sera pas lu ; il est à disposition sur www.matran.ch ou peut être commandé au bureau communal).
2. Comptes 2017, rapport de l'organe de révision, et préavis de la commission financière.
3. Planification financière.
4. Modification du budget des investissements 2018 – principe et financement
   - Participation financière communale aux coûts des travaux de la jonction autoroutière.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

A 20h02, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes. Le secrétaire n'a pas le droit de vote.

Personnes présentes :	47
Citoyens présents ayant le droit de vote:	**46**

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Dorthe demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch . La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	47
Citoyens présents ayant le droit de vote:	46
Approuvent:	**46**
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Comptes 2017, rapport de l'organe de révision, et préavis de la Commission financière.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente les comptes 2017. Les comptes 2017 bouclent, avant amortissements extraordinaires et création d'une provision, avec un bénéfice de **CHF 704'606.73** alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 249'300.-. Ce résultat s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures au budget, soit CHF 113'000.- pour les personnes physiques, CHF 76'000.- pour les prestations et gains en capitaux, CHF 290'000.- pour les personnes morales et CHF 268'000.- pour les mutations et bénéfice sur les ventes immobilières. A ces chiffres s'ajoute une recette exceptionnelle de CHF 95'000.- relative à la dissolution du Service social de Sarine-Ouest auquel nous faisions partie avant notre nouvelle collaboration avec le service social de la commune de Villars-sur-Glâne. Le Conseil communal a procédé à des amortissements extraordinaires pour près de CHF 397'000.- et a effectué une provision de CHF 300'000.- pour prévenir des conséquences financières liées au Projet Fiscal 17 (anciennement RIE III). Ainsi le bénéfice final s'élève à **CHF 7'688.53**.

M. Dumoulin passe ensuite en revue les différents chapitres en commentant les faits marquants. Il présente ensuite la proposition de répartition du bénéfice.

M. Dumoulin présente ensuite la récapitulation des comptes d'investissement et commente le bilan au 31 décembre 2017.

Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2017 : Bilan

Situation au :	1er janvier 2017	31 décembre 2017
Actif	7'561'772.13	8'444'465.93
Disponibilités	1'152'605.22	2'331'928.41
Débiteurs	1'876'706.93	2'064'392.68
Placements	2'949'286.70	2'949'292.65
Actifs transitoires	465'685.04	488'731.85
Patrimoine administratif	1'097'977.24	610'109.34
Prêt - part. permanentes	19'511.00	11.00

23

Disponibilités : CHF 2'331'928.41 dont l'essentiel est placé sur un CCP et est disponible immédiatement pour les investissements en cours.

Débiteurs : CHF 2'064'392.68. Il s'agissait au 31 décembre 2017 surtout d'acomptes d'impôt 2017 dus. Une grande partie de ce montant a d'ailleurs été encaissé à ce jour. A relever que la perte sur les débiteurs s'est montée à CHF 21'800.- en 2017, ce qui constitue finalement un chiffre relativement correct sur les plus de CHF 6'000'000.- qui sont facturés par la commune (0,4 % environ).

Placements : CHF 2'949'292.65 dont près de CHF 1'000'000.- sur un compte de dépôt, disponible sur simple préavis de 3 mois. Le solde, soit environ CHF 1'900'000.- est constitué des terrains que la commune a acquis auprès de la Maison St-Joseph et d'un terrain industriel acquis en 2006 dans le secteur du Publo.

Actifs transitoires : CHF 488'731.85. Comme dans tout bilan comptable, il s'agit des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Patrimoine administratif : CHF 610'109.34. Il s'agit du patrimoine communal nécessaire au bon fonctionnement d'une commune ou qui est obligatoire, soit les réseaux d'eau potable et des eaux usées, les routes, l'école, la halle de gym, la place de sport, l'administration, le cimetière, la déchetterie, etc. De nombreux postes ont été entièrement amortis et figurent actuellement pour CHF 1.00 au bilan.

Prêts et participations permanentes : CHF 11.00. Il s'agit d'investissements dans des structures privées ou dans d'autres communes : comme par exemple la Résidence de l'Arney, le stand de tir de Rosé, le Home de Cottens, Forum Fribourg ou l'usine d'incinération de Posieux. Tous ces investissements sont entièrement amortis.

Engagements courants : CHF 305'657.52. Il s'agit des créanciers, soit des factures qui étaient à payer au 31 décembre 2017.

Dettes à court terme : CHF 3'638.85

Dettes à moyen et long terme : Aucune

Engagements envers des entités particulières : CHF 21'993.55

Provisions : CHF 523'269.90. Il s'agit d'une part d'une provision de CHF 223'269.90 pour combler si nécessaire des pertes sur débiteurs très importantes. D'autre part, il s'agit de la provision de CHF 300'000.00 constituée pour prévenir des conséquences financières du Projet Fiscal 2017.

Passifs transitoires : CHF 465'629.50. Pareil que pour les actifs transitoires, à savoir des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Réserves : CHF 3'853'937.46 dont les 5 plus importantes sont :
- réserve pour acquisition de terrain pour CHF 1'413'569.00
- réserves obligatoires PC pour CHF 472'655.00
- réserve réseau des eaux usées pour CHF 650'036.00
- réserve pour routes et trottoirs pour CHF 368'080.00
- réserve réseau d'eau potable pour CHF 743'342.00

Fortune : CHF 3'270'339.35, soit les bénéfices nets accumulés au fil du temps qui sont reportés au bilan.

En résumé, la situation financière de la commune est extrêmement favorable. Cela permettra de procéder ces prochaines années à plusieurs investissements d'importance, s'agissant des eaux et des routes notamment.

Il présente également le document « hors bilan ».

M. Sébastien Dorthe cède la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. François Butty donne lecture du préavis de la commission financière. Il excuse au préalable M. Michel Waeber, absent pour des raisons professionnelles.

<u>Préavis relatif aux comptes 2017</u>

« Sur la base du rapport de révision établi par BfB Société Fiduciaire SA, de deux séances de travail et d'un entretien avec MM. Dorthe et Dumoulin accompagnés de notre boursier communal, la CFM préavise favorablement les comptes qui vous sont soumis pour approbation.

Nous constatons qu'avant des amortissements extraordinaires pour près de CHF 397'000.- et la création d'une provision pour CHF 300'000.-, le bénéfice se monte à CHF 704'606.73 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 249'300.-. Au final, après amortissements extraordinaires et attribution à la provision nouvellement créée en vue du PF 2017, le bénéfice de l'exercice 2017 se monte à CHF 7'688.53. Les raisons expliquant ce résultat vous ont été commentées ce soir et communiquées dans le Matr'en cause.

Nous relevons par ailleurs que, contrairement aux années passées, l'équilibre légal des comptes de l'eau n'est pas atteint, en tout cas en ce qui concerne la protection des eaux puisque, suite à l'attribution de l'ensemble des taxes de raccordement encaissées en 2017 à la réserve pour le réseau des eaux usées, les recettes de ce chapitre ne couvrent que 92.3% des charges. Par contre, la réserve pour le réseau d'eau potable a elle augmenté de quelque CHF 24'000.- de plus que les taxes de raccordement encaissées et là aussi intégralement attribuées à la réserve.

Si le dialogue avec la conseillère communale responsable du dicastère de l'eau continue, les

résultats matériels attendus tardent quelque peu à se concrétiser.

Globalement, le bilan comptable de la commune au terme de l'exercice 2017 est extrêmement sain, voire presque trop bon, selon les points de vue. Celui-ci doit nous permettre de lancer les investissements attendus sans crainte et valide pleinement la décision prise avant Noël d'abaisser le taux d'impôt pour les personnes physiques, ne serait-ce que temporairement.

En fin de compte et sans vous faire lecture du rapport complet de l'organe de révision, nous vous recommandons également d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Que le Conseil communal dans son ensemble ainsi que le personnel de la commune trouvent ici nos remerciements pour leur engagement en faveur des citoyens de Matran. »

M. Sébastien Dorthe remercie la commission pour son préavis et pour son travail. Il ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve les comptes 2017 tels que présentés dans Matr'en cause, le rapport de l'organe de révision des comptes, ainsi que le rapport de la commission financière.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas au vote, conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes. Au total, 8 personnes n'ont pas le droit de vote (7 conseillers communaux et le secrétaire non-domicilié à Matran).

Personnes présentes	47
Citoyens présents ayant le droit de vote :	39
Approuvent:	**39**
Refus:	0
Abstention :	0

3. Planification financière

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Selon l'article 86d de la Loi sur les Communes et l'article 43c du Règlement d'Exécution de cette même Loi, les Communes doivent établir un plan financier une fois par année après l'approbation des comptes par l'Assemblée. La Loi prévoit également que le plan financier soit présenté régulièrement à l'Assemblée.

Pour établir le plan financier, nous devons prendre en compte l'évolution des chiffres des 5 dernières années comptables – dans le cas présent les années 2013 à 2017 - pour planifier les 5 années suivantes, soit 2018 à 2022.

Le processus de planification se déroule en 3 phases :

Dans la 1ère phase, nous avons saisi dans le logiciel les données des comptes de fonctionnement des années 2013 à 2017 que nous avons regroupé par sous-chapitres et

divisé dans les 3 catégories suivantes :

- les charges cantonales
- les charges régionales (à savoir les associations de communes)
- les charges communales

Dans la 2ème phase, nous avons procédé à l'apurement des comptes 2013 à 2017. Il s'agit d'effectuer des ajustements comptables afin d'éliminer des charges ou des recettes extraordinaires qui fausseraient la planification.

A titre d'exemples, nous pouvons citer les opérations suivantes :

- enlever une charge ou une recette unique
- enlever les imputations internes
- corriger les impôts fluctuants, notamment ceux sur les mutations immobilières ou sur les gains immobiliers
- corriger les conséquences des décisions du Conseil Communal ou d'une autre Autorité

Enfin, **dans la 3ème phase**, nous avons procédé à la planification proprement dite.
Le logiciel planifie les comptes 2018 à 2022 en fonction de toutes les données saisies dans les 2 phases précédentes ainsi que sur la base d'un taux de progression qui est calculé soit sur l'année 2017, soit sur la moyenne des années 2013 à 2017 ou peut alors être modifié manuellement afin de correspondre plus précisément à la réalité.

Au final, cette planification nous indique le montant de la MNA, soit la Marge Nette d'Autofinancement de notre Commune qui représente le résultat financier avant amortissements extraordinaires et attribution aux réserves.

Voici un premier graphique qui indique la marge nette d'autofinancement des années 2013 à 2017.

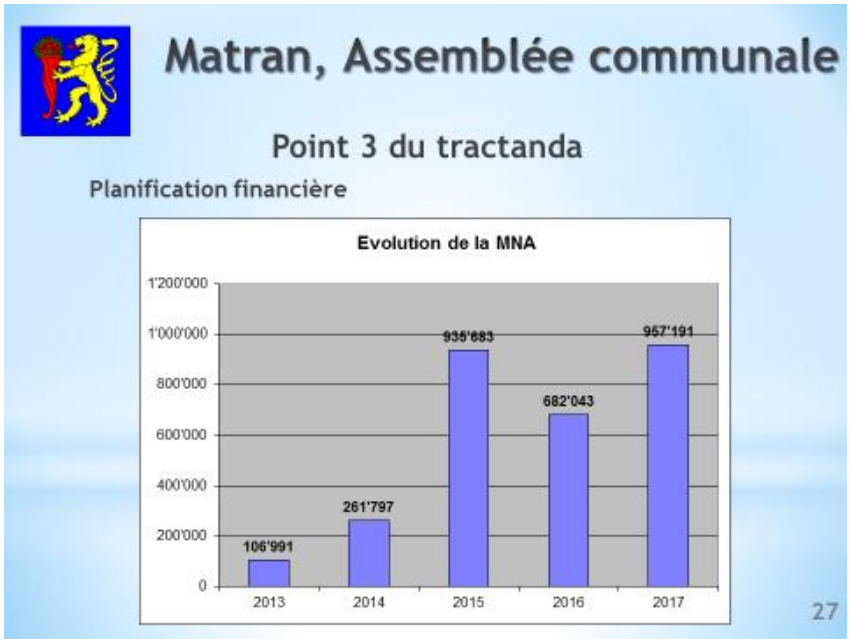

<u>Evolution de la MNA 2018-2022</u> :

On peut constater que selon les prévisions actuelles, notre commune devrait dégager, ces

prochaines années, une marge net d'autofinancement de CHF 750'000.00.

Au vu de cette planification, nous pouvons dès lors nous projeter dans le futur avec sérénité et envisager les investissements nécessaires tout en maintenant une excellente santé financière.

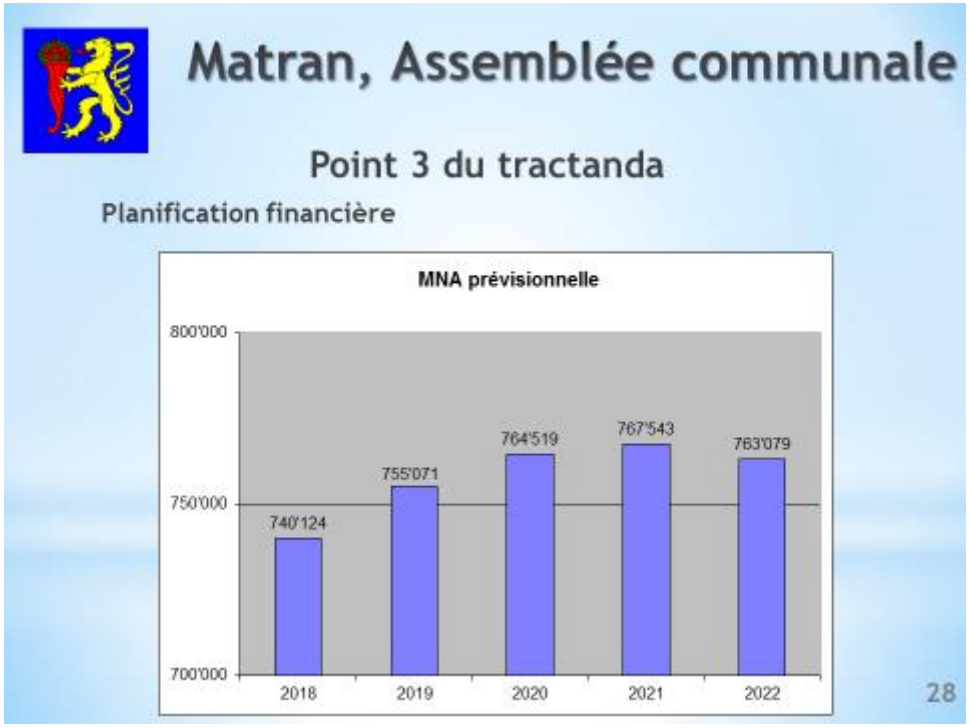

M. Sébastien Dorthe cède la parole à la commission financière pour son commentaire.

M. François Butty donne lecture du commentaire de la commission financière.

« Le conseil communal a élaboré avec soin et prudence une planification financière pour 2018 à 2022. La marge nette d'autofinancement (MNA) et son évolution correspondent à ce qui avait été planifié pour 2017 – 2021. Cette MNA et son évolution nous permettent d'envisager l'avenir et le développement de notre commune avec une grande sérénité ».

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

4. Modification du budget des investissements 2018 – principe et financement – Participation financière communale aux coûts des travaux de la jonction autoroutière

M. Sébastien Dorthe présente cet objet, car M. Michaël Studer, conseiller communal en charge des routes, ne peut pas traiter ce dossier vis-à-vis de son employeur, à savoir l'OFROU. Cela fait des années que l'on parle dans le village et la région de ce réaménagement. Le Conseil communal peut enfin présenter des éléments concrets à ses citoyens.

Dans la foulée de la réalisation de la bande mixte en direction de Villars-sur-Glâne (2006) supervisé par le Bureau Brugger, l'assemblée communale du 17 avril 2007 avait accepté un crédit global de CHF 905'000.- pour réaliser en diverses étapes, une liaison piétonne entre la bande mixte précitée et le giratoire Coop. A ce jour, plusieurs étapes ont été réalisées pour un montant de CHF 346'224.35. Il s'agit du trottoir entre la route de la Scie et la route des Muëses, de celui situé entre la route des Muëses et le giratoire Champ-de-Croix, et enfin du cheminement piétonnier provisoire entre la rte du Madelain et le giratoire Coop.

Partant, il reste en théorie un montant de CHF 558'775.65 pour réaliser le trottoir entre Lidl et la zone Coop et celui depuis la bande mixte de Villars-sur-Glâne jusqu'à la route de la Forge.

Dès lors, le Conseil communal propose :

- d'annuler le solde du crédit global voté en 2007 (CHF 558'775.65)
- de voter un crédit d'investissement de CHF 356'000.- pour notre participation financière aux coûts des travaux de la jonction autoroutière.

Quant au dernier tronçon, le Conseil communal s'engage à soumettre à l'Assemblée communale un crédit d'investissement lorsqu'il aura trouvé une solution avec les propriétaires concernés, cela notamment dans le cadre de la réalisation du PAD Champ-Riond. De toute manière, le Conseil communal est d'avis qu'il aurait fallu également présenter un crédit d'investissement y relatif en assemblée.

Avant de mettre le dossier à l'enquête pour des travaux estimés à CHF 44'084'538.- (Chiffre annoncés le 8.2.2018 à +/- 15 %), la Confédération exige d'avoir réglé la question du financement avec le Canton. La Confédération prenant à sa charge CHF 37'015'425.-, le solde, un peu plus de CHF 7'000'000.-, doit être financé par le canton et la commune. Dans un premier temps, le canton a proposé à la commune qu'elle participe à hauteur de CHF 700'000.- (10 %) dès lors qu'une partie des objets (mobilité douce et les présélections « Route du Bois ») doit être de toute façon prise en charge par la commune. Avec l'aide du bureau Brugger, le Conseil communal a fait une contre-proposition basée sur les coûts qui avaient été estimés dans le cadre de son étude sur la mobilité douce. Ainsi, un montant forfaitaire de CHF 356'000.- a été proposé et finalement accepté par le canton.

M. Sébastien Dorthe présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des limites de crédit disponibles.

Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. François Butty, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La commission financière a analysé attentivement la proposition en deux temps du Conseil communal, soit d'annuler le solde du crédit global de CHF 905'000.- voté en avril 2007 d'une part et de voter un crédit d'investissement nouveau de CHF 356'000.- pour la participation financière de la commune aux coûts des travaux de la jonction autoroutière d'autre part, pour autant que les tronçons manquants du projet de 2007 liés à la mobilité douce soient un jour à nouveau proposés en assemblée et finalement réalisés.

Sous cet angle, la CFM préavise favorablement le crédit demandé de CHF 356'000.- ainsi que le plan de financement tel que présenté ce soir, incluant une participation de 50% à charge de l'agglomération et montrant une charge finale pour la commune de CHF 178'000.- ou un coût de CHF 14'460.- par année. »

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. Alain Blanc demande le rôle que jouera la commune dans ce dossier.

M. Sébastien Dorthe lui répond que le dossier sera géré par l'OFROU, et que la commune devra payer sa participation au canton et participera aux séances de chantier.

Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher demande si les rampes d'accès à l'autoroute seront surélevées par rapport à la situation actuelle. Cela l'intéresse car les nuisances sonores qui atteignent son habitation proviennent actuellement de la circulation sur le pont.

M. Sébastien Dorthe lui répond qu'apparemment ce n'est pas le cas.

En réponse à plusieurs remarques et/ou questions techniques, **M. Sébastien Dorthe** relève

que la future jonction comportera de nombreux feux ce qui permettra de mieux régulariser le trafic. Le fait qu'il existe maintenant sur le marché des feux « intelligents » renforce la tendance actuelle de remplacer les giratoires par des feux. Il relève également que le gabarit du pont et des sorties sera augmenté, ce qui permet de « stocker » plus de véhicules.

M. Francis Baeriswyl trouve regrettable de supprimer le crédit d'investissement voté en 2007. Cela fait longtemps que les citoyens attendent la réalisation de la mobilité douce dans le prolongement de la bande mixte de Villars-sur-Glâne.

M. Sébastien Dorthe lui répond que le Conseil communal peut très bien vivre avec le maintien de ce crédit. Mais d'entente avec la commission financière, il semblait qu'il y aurait plus de clarté dans la présentation des comptes avec cette suppression.

M. François Butty, au nom de la commission financière, confirme cet état de fait.

M. Sébastien Dorthe précise que, même si cet ancien crédit d'investissement est maintenu, la commune ne va pas engager plusieurs centaines de milliers de francs pour réaliser maintenant le prolongement de la bande mixte, et pour ensuite modifier cette réalisation dans 3 ou 4 ans. Il relève également qu'il y aura deux votes sur ce point, à savoir celui sur la participation communale et l'autre sur la suppression du crédit.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte dans un premier temps un crédit d'investissement de CHF 356'000 à titre de participation communale au réaménagement de la jonction autoroutière, et son financement par des limites de crédits disponibles et une subvention de l'agglomération de CHF 178'000.-.

<u>Résultat du vote à main levée</u>

Citoyens présents :	47
Citoyens présents ayant le droit de vote:	46
Approuvent	**46**
Refus:	0
Abstention :	0

Dans un deuxième temps, l'assemblée accepte la suppression du solde du crédit d'investissement voté le 17 avril 2007 relation aux liaisons piétonnes le long de la route cantonale

<u>Résultat du vote à main levée</u>

Citoyens présents :	47
Citoyens présents ayant le droit de vote:	46
Approuvent	**45**
Refus:	0
Abstention :	1

M. Sébastien Dorthe remercie l'assemblée pour sa confiance et relève que le Conseil communal s'engage à présenter dès que possible un crédit d'investissement pour la mobilité douce, ceci dans le cadre de la suite du PAD de Champ Riond.

5. Information du Conseil communal

M. Sébastien Dorthe, syndic, relève que le Conseil communal va communiquer sur 3 dossiers importants pour la commune.

Avancement chantier Avry 2020

A l'aide notamment de photographies aériennes prises par un drone, **M. Sébastien Dorthe** présente les travaux en cours et à venir concernant cet important projet pour la région. Actuellement, les travaux préparatoires pour la réalisation du futur chantier d'Avry 2020 sont en cours. Il s'agit de préparer un chemin d'accès, notamment pour évacuer les terres d'excavation. Ces terres pourraient être amenées à proximité dans une décharge de matériaux inertes (DCMI). Cette DCMI permettrait de diminuer les nuisances de circulation du chantier.

Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher demande s'il y aura aussi le chauffage à distance (CAD) à Matran.

M. Sébastien Dorthe relève que le CAD entre la SAIDEF et la Migros va effectivement passer par Matran. A sa connaissance toutefois, ce CAD n'alimentera pas le futur quartier de la Pâla. A ce sujet, les travaux de ce quartier devraient commencer en juillet.

Transports publics et gare de Matran

Au sujet du déplacement de la gare, **M. Sébastien Dorthe** relève que ce sujet est toujours d'actualité, mais que rien n'est encore fait. La commune est en négociation avec la Confédération, le Canton, l'Agglo, les CFF, les TPF et la commune d'Avry, pour la signature d'une convention. Il relève également que, sans attendre les négociations liées au déplacement de la gare, le Conseil communal a demandé l'élargissement des horaires de la ligne de bus no 11 le matin et en soirée.

Dans le cadre de ce dossier, **M. Nicolas Rérat** relève que le Conseil communal a mandaté le bureau Christe et Gygax pour l'aider dans les négociations susmentionnées. Le rapport intégral de ce bureau est disponible sur le site Internet de la commune www.matran.ch . Il peut à l'aide de quelques slides résumer ce rapport ainsi :

- la situation actuelle est bonne, puisque les habitants de Matran bénéficient d'une offre double, à savoir les bus et le train. La population matranaise utilise de préférence les bus (550 voyageurs) que le train (150).
- A futur, la commune devrait compter 1200 habitants de plus et le bureau d'étude estime qu'il y aura une augmentation de 50 % des personnes qui utilisent les transports publiques
- Le Conseil communal a retenu la variante suivante pour négocier avec les différents partenaires :
- Les trains à la cadence du ¼ d'heure.
- La ligne 11, qui s'arrêterait à la future halte Avry-Matran, à la cadence du ¼ d'heure.
- Une nouvelle ligne de bus entre la gare de Rosé et le centre de Matran qui desservirait les zones commerciales de Matran.

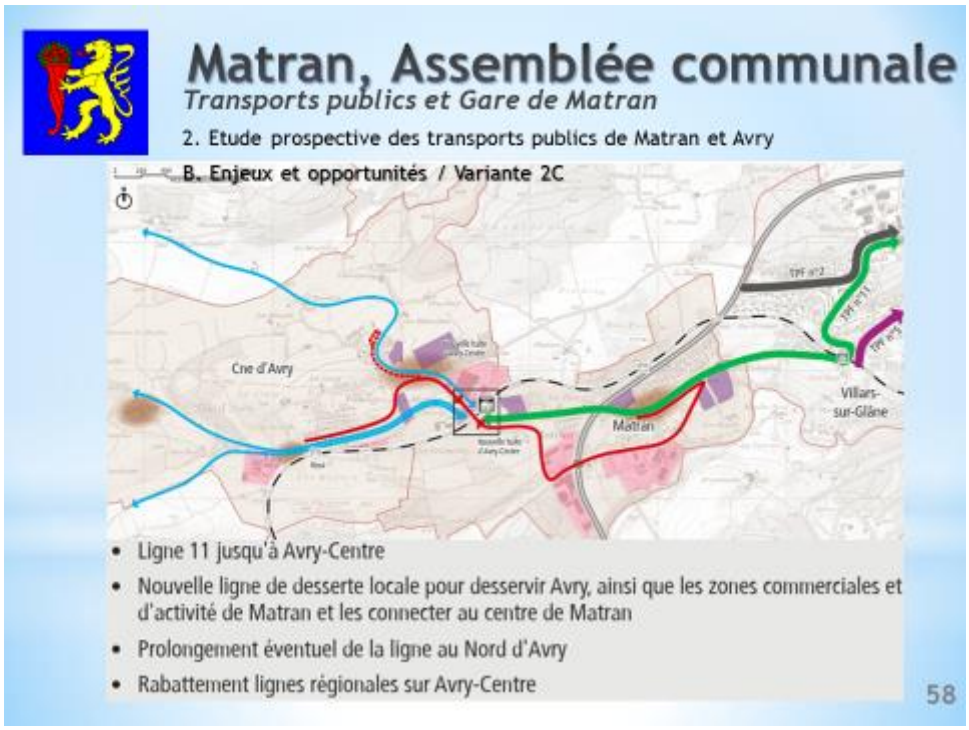

M. Sébastien Dorthe relève que le Conseil communal ne lâchera rien sur ce dossier, et s'il n'obtient pas satisfaction, il préavisera défavorablement le déplacement de la gare de Matran

Mme Monika Stadler estime que la nouvelle ligne de bus (en rouge) ne sert à rien.

M. Sébastien Dorthe relève que ce n'est pas le cas, cette nouvelle ligne permettrait aux habitants du secteur de la gare de Rosé de se déplacer à la future halte d'Avry-Matran. D'autre part, elle desservirait les zones commerciales d'Avry et de Matran.

M. Charly Bochud émet de nombreuses critiques contre la politique des transports du Conseil communal. Pour lui, il est aberrant que le Conseil communal se mette à genou devant le promoteur Piller pour le déplacement de la gare. Le fait qu'il y ait si peu d'utilisateurs du train est de la faute des précédents conseils communaux. Pourtant quand il a fait partie du Conseil communal, entre 1986-1991, il s'était battu contre la fermeture de la gare de Matran dans le cadre de Rail 2000. Par la suite, le Conseil communal aurait dû réaliser un parking à la gare et mettre des abris à vélos. Par ailleurs, il émet des doutes sur l'analyse du bureau d'étude. Il relève encore que les gendarmes couchés que le Conseil communal avait promis d'enlever pour le confort des usagers des bus sont toujours présents. Il ajoute que le train (9 minutes) est plus rapide que le bus (16 minutes voir plus en fonction de la circulation), et il déplore que le bus de la ligne 11 ne passe pas par la route de la Glâne, ce qui serait plus rapide.

M. Sébastien Dorthe précise d'emblée que le Conseil communal n'a pas pour habitude de se mettre à genou devant des promoteurs. Il est d'accord avec M. Bochud quant au fait que le train est plus rapide que le bus. Il relève aussi que le CO de Sarine-Ouest s'est construit à Avry sur la base d'une promesse d'une future gare, et qu'il s'agit d'un élément à prendre en compte.

M. Nicolas Rérat relève que si le bus n'emprunte pas la route la plus directe, c'est pour être utile aux personnes qui travaillent dans les secteurs de Moncor et surtout de l'Hôpital cantonal.

Maison St-Joseph

M. Simon Gabaglio donne plusieurs informations à l'assemblée suite à la séance d'information du 9 janvier 2018. Les premiers migrants sont arrivés au début mars. Ils sont actuellement une quinzaine et ce sont essentiellement des jeunes qui sont arrivés en Suisse depuis plusieurs mois déjà voire des années. Pour eux, c'est la dernière étape avant de pouvoir prendre un appartement et être indépendant. M. Gabaglio relève que la commission d'intégration a été constituée et qu'elle a déjà siégé à deux reprises. De même, une première séance a eu lieu le 30 avril 2018 avec la conseillère d'Etat, Caritas, la Police cantonale et les représentants de la commune pour faire le point de la situation.

M. Thierry Genoud demande s'il y a une personne de contact en cas de problème.

M. Simon Gabaglio lui répond que Caritas met gentiment en place son infrastructure. Il précise qu'il y a en tout temps une personne de contact dans le bâtiment.

M. Henri Marchon demande si l'intégration se passe bien.

M. Sébastien Dorthe lui répond que c'est trop tôt pour le dire. Cela sera d'ailleurs difficilement mesurable car ces personnes ne vont pas rester très longtemps à Matran.

5. Divers

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion.

Mme Josiane Marchon relève qu'elle se rend souvent aux Bains de la Motta. Or, elle regrette que Matran ne figure pas aux côtés de Fribourg, Avry, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Marly et Villars-sur-Glâne pour que les habitants de Matran puissent profiter des rabais sur les abonnements nominatifs.

M. Sébastien Dorthe relève que le Conseil communal a effectivement été abordé par la Ville qui demandait plus de CHF 3'000.- pour que les habitants de Matran puissent bénéficier d'un rabais de CHF 37.- sur un abonnement. Le Conseil communal a demandé la liste des habitants de Matran qui ont un abonnement nominatif, ce que la Ville n'a pas pu fournir. D'autre part à la même période, le Conseil communal a reçu d'autres demandes dans le cadre des divers projets de piscine dans la Sarine. Le Conseil communal a décidé dès lors d'attendre avant de prendre position.

Mme Elisabeth Jauquier a constaté que la commune d'Avry a 6 abonnements CFF aux porteurs. A Matran, il n'y en a que 2 qui sont pratiquement toujours pris. Elle demande que la commune en prenne plus.

M. Sébastien Dorthe relève que la commune a fait la demande il y a quelques années pour en avoir plus, mais les CFF ont refusé. Toutefois, le Conseil communal va faire une nouvelle demande.

M. Nicolas Rérat confirme que la demande sera refusée. Les CFF ont limité l'offre en la matière et il n'est plus possible pour les communes d'augmenter le nombre d'abonnement.

La parole n'est plus demandée.

A 21h50, **M. Sébastien Dorthe** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale:

Le secrétaire:	**le syndic:**
O. Pillonel	S. Dorthe